

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan des périmètres

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 27/03/2019, arrêtant le P.L.U. d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2b	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/7500	N°1 Approuvée le xx/xx/xxxx	N°1 N°2 N°3	N°1 N°2 N°3
Mise au point			
territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
	B.E. - DESSIN	Origine CADASTRE	Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHh1** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHh1*** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les nouvelles constructions sont limitées
- UHh3** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UE** Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UT** Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AU** Zone d'urbanisation future à vocation de mixité de l'habitat et des fonctions

ZONE AGRICOLE

- Aa** Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nis** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

SECTEURS délimités au titre de l'article L151-38 du CU

- Domaine skiable
- Espaces réservés au transport public

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Bâts d'intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide

Délimités au titre de l'article R.151-48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

